

# Le tir d'infanterie en Allemagne [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **22 (1877)**

Heft 20

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-334583>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

comme devant Metz en 1870, et plus tard devant Paris, être logés dans des huttes construites de branchages et de paille, et même sous des tentes-abri, dont tous les soldats sont pourvus.

Je ne vois donc pas pourquoi les Russes relâcheraient leur étreinte pendant un moment durant tout l'hiver, quoique, s'il est nécessaire, les troupes composant les forces assiégeantes puissent être partiellement relevées par celles cantonnées — c'est-à-dire logées — dans les villages plus en arrière. Il me semble que c'est un problème ordinaire qui a souvent été résolu avec succès auparavant et dans des circonstances beaucoup plus difficiles. Je serais réellement fort surpris si le génie cultivé du général Totleben, la ténacité et la bravoure bien connue des troupes russes et le point d'honneur de ne point retirer de la charrue la main une fois qu'elle y est appliquée, ne fournissent pas entre eux l'impulsion nécessaire pour un blocus couronné de succès, sinon même pour un siège vigoureux ; mais ma croyance, dit un correspondant du *Times*, est que la crise pour Plevna n'est pas aussi éloignée.

Les détails exacts manquent toujours sur le nombre exact des troupes d'Osman et le temps pour lequel il est réellement approvisionné, mais les travaux ont avancé très rapidement durant ces derniers jours.

La cavalerie commandée par le général Gourko, compte maintenant ou comptera avant la fin de cette semaine non moins de vingt-quatre régiments, tous armés de la carabine Berdan. A côté de ces régiments, il y a une nombreuse artillerie légère bien attelée, et si avec ces forces de nouveaux secours entrent à Plevna, ce sera une honte indélébile pour celui qui sera à en blâmer.

---

### LE TIR D'INFANTERIE EN ALLEMAGNE. (Suite<sup>1</sup>).

Pour compléter ce que nous avons dit précédemment il nous reste à ajouter quelques mots sur l'école de tir principale de l'Allemagne, c'est-à-dire sur la « Militär-Schiess-Schule », de Spandau.

Cet établissement est organisé à peu près sur le même pied que l'école française de Vincennes et l'école anglaise de Hythe, toutes deux célèbres à juste titre. Son but principal est, comme celles-ci, d'expérimenter les nouvelles armes qu'on introduit dans l'armée ; de donner à ce sujet tous les renseignements qui peuvent être utiles, tant au point de vue technique qu'au point de vue tactique ; de faire connaître aux troupes les armes de tous les systèmes en service dans les armées étrangères, en leur en montrant pratiquement les avantages et les inconvénients, de façon à ce que les hommes aient une idée des engins dont se sert l'ennemi contre lequel ils peuvent avoir à lutter ; enfin, de préparer des instructeurs de tir pour les divers corps de l'armée.

En fait de personnel, l'école comprend une portion permanente : le directeur (officier supérieur), 13 officiers, un maître armurier, un comptable et 10 sous-officiers ; et une portion variable formée de : 4 lieutenants-instructeurs et 69 lieutenants élèves avec leurs 73 ordonnances, 138 sous-officiers et 274 soldats, tous détachés à l'établissement pour six mois. 17 autres sous-officiers et 15 soldats-ordonnances y sont en outre détachés pour un an. On y envoie aussi l'effectif nécessaire en tambours et clairons, ouvriers, domestiques, chevaux.

C'est au 1<sup>er</sup> avril que les cours commencent, ils finissent au 1<sup>er</sup> octobre pour la partie du personnel qui ne passe que six mois à l'école. Ils durent une année entière pour l'autre partie. Les ordonnances y pren-

<sup>1</sup> Voir nos nos 12, 13, 14, 15.

nent part comme les autres soldats et doivent faire toutes leurs classes.

Ne sont commandés pour l'école de tir que les officiers les plus distingués, et ceux des soldats qui, non-seulement promettent de devenir de bons instructeurs, mais qui doivent rester au service. On comprend d'ailleurs que chaque régiment est directement intéressé à choisir ses candidats avec le plus grand soin. Le choix entre les régiments se fait par tour de service, et il porte sur les officiers et les hommes de troupe de tous les contingents de l'armée allemande.

Le mode des *inspections* est aussi pour beaucoup dans les progrès qu'a faits le tir de l'infanterie. Ces inspections sont sérieuses et sévères, tout en laissant son autorité pleine et entière au chef de corps. Ce sont les colonels de régiments qui les font eux-mêmes, soit de leur propre chef, soit sous la direction du commandant de brigade ou de division ou de corps d'armée, mais toujours d'après un programme spécial émanant du ministre de la guerre. Par ce moyen le ministre peut constamment contrôler l'état du tir dans toute l'armée, et les chefs de régiments savent exactement aussi où en sont leurs hommes, tandis qu'avec des inspecteurs spéciaux de tir, comme dans d'autres pays, on ne peut réunir ces avantages. Les rapports d'inspections sont accompagnés, surtout pour les bataillons de chasseurs et de tirailleurs, du tableau de tous les genres de tir exécutés pendant l'année courante.

Pour donner une idée de ces inspections, nous reproduisons ci-après deux formulaires des inspections de 1874 et 1875 en mentionnant toutefois que, depuis lors, divers perfectionnements ont encore été apportés soit au tir lui-même en ce qui concerne les cibles et les distances, soit aux programmes d'instruction et d'inspection.

PROGRAMME D'UN TIR DE BATAILLON EN 1874.

I. *Tir individuel de simples soldats.*

A ce tir doivent prendre part 45 hommes par compagnie, et 60 dans les bataillons dont l'effectif atteint ou dépasse 600 hommes. — Chaque soldat brûle 5 cartouches dans les conditions suivantes :

1° Les 15 ou 20 meilleurs tireurs de la compagnie, au choix du capitaine et sans distinction de classe de tir, feront feu à 400<sup>m</sup> sur la cible N° 3, couchés et en appuyant l'arme sur un monticule de terre de 0<sup>m</sup>,30 de hauteur.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Compagnies.	Hommes.	Coups.	Touchés dans la cible	Total général des points.	Total par coup tiré	Pour 100.
1 <sup>re</sup> compagnie . .	15	75				
2 <sup>e</sup> Id. . .	15	75				
3 <sup>e</sup> Id. . .	15	75				
4 <sup>e</sup> Id. . .	15	75				

*Remarque.* — Dans le calcul de la somme des points, un cercle est compté comme atteint quand, sur sa surface, se trouve au moins la moitié de la largeur du toucher de la balle.

2° 15 ou 20 tireurs, les meilleurs après les précédents, choisis par le capitaine et sans distinction de classes de tir, feront feu à 200<sup>m</sup> sur la cible N° 1, debout, à bras.

TABLEAU DES RÉSULTATS

COMPAGNIES	NOMBRE		TOTAUX				POUR 100			
	d'hommes	de coups.	Dans le noir	Dans le mannequin et le noir.	Dans la cible.	Hors la cible.	Dans le noir.	Dans le mannequin et le noir.	Dans la cible.	Hors la cible.
1 <sup>re</sup> compagnie .	15	75								
2 <sup>e</sup> Id. .	15	75								
3 <sup>e</sup> Id. .	15	75								
4 <sup>e</sup> Id. .	15	75								

3° 15 ou 20 hommes de la 3<sup>e</sup> classe de tir, choisis par l'officier inspecteur, tireront à 200<sup>m</sup> sur la cible N° 1, debout, avec appui.

TABLEAUX DES RÉSULTATS

COMPAGNIES	NOMBRE		TOTAUX				POUR 100.			
	d'hommes.	de coups.	Dans le noir.	Dans le mannequin et le noir.	Dans la cible.	Hors la cible.	Dans le noir.	Dans le mannequin et le noir.	Dans la cible.	Hors la cible.
1 <sup>re</sup> compagnie .	15	75								
2 <sup>e</sup> Id. .	15	75								
3 <sup>e</sup> Id. .	15	75								
4 <sup>e</sup> Id. .	15	75								

II. *Tir individuel des sous-officiers.*

6 sous-officiers par compagnie, choisis par l'officier inspecteur, exécuteront l'un après l'autre, debout et à bras, un feu de vitesse (*schnellfeuer*), durant une minute, à 280<sup>m</sup> sur la cible N° 3. On devra prendre les cartouches dans la giberne. Celle-ci sera ouverte et l'arme apprêtée avant l'instant fixé pour le commencement du tir. Les résultats sont relevés immédiatement après le tir de chaque sous-officier.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Nombre de sous-officiers.	Compagnies.	Nombre des coups tirés		Nombre de touchés.		Pour 100
		Total.	Moyenne par homme.	Total.	Moyenne par homme.	
6	1 <sup>re</sup> compagnie .					
6	2 <sup>e</sup> Id. .					
6	3 <sup>e</sup> Id. .					
6	4 <sup>e</sup> Id. .					

III. *Tirs de salve.*

On formera, des meilleurs tireurs de la compagnie, trois pelotons à deux rangs, de douze files chacun, ou de 15 files dans les bataillons dont l'effectif atteint 600 hommes. Le peloton, composé des tireurs les plus adroits, exécutera le tir dans les conditions indiquées plus loin sous le titre B; les deux autres dans les conditions indiquées sous le titre A. Les diverses compagnies doivent tirer successivement et jamais simultanément. Chaque soldat brûle 5 cartouches, et l'on note le temps qui s'écoule entre le premier et le dernier coup.

A. *Tir sur des cibles-figures.*

1<sup>o</sup> Le but sera formé par 24 de ces cibles, figurant une chaîne de tirailleurs, placés sur une même ligne, à 2<sup>m</sup> 50 d'intervalle.

2<sup>o</sup> Le tir s'exécutera à 280<sup>m</sup>.

3<sup>o</sup> Vis-à-vis des cibles et parallèlement à la ligne qu'elles constituent, sera creusée une tranchée-abri, du profil indiqué dans les règlements sur l'école des travaux de campagne pour l'infanterie, et d'une longueur telle qu'il y ait un homme par pas courant de front. Les deux pelotons s'établiront dans cette tranchée et s'y coucheront en appuyant, pour tirer, leurs fusils sur l'épaule qui les couvre.

Les pelotons formés par les compagnies des ailes (1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>) exécuteront un tir à volonté, l'arme devant être apprêtée avant le signal donné pour commencer le feu. Les pelotons des compagnies du centre (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) exécuteront des salves de tirailleurs, au commandement des chefs de peloton.

TABLEAU DES RÉSULTATS

COMPAGNIES		Nombre de coups tirés.	Nombre de touchés.	Pour 100.	Durée du tir.
Compagnies des ailes: (feu de tirailleurs à volonté.)	{ 1 <sup>re</sup> compagnie . 4 <sup>e</sup> Id. .				
Compagnies du centre: (salves de tirailleurs.)	{ 2 <sup>e</sup> compagnie . 3 <sup>e</sup> Id. .				

B. *Tir sur des cibles-bustes ou demi-cibles-figures* (Rumpf-Scheibe).

1<sup>o</sup> Le but sera formé par 16 de ces cibles, représentant une chaîne de tirailleurs placés en ligne à 2<sup>m</sup> d'intervalle. A 50<sup>m</sup> en arrière du centre de cette chaîne seront placées trois cibles de 0<sup>m</sup>,60 de haut sur 7<sup>m</sup>,20 de large, figurant les réserves en partie couvertes.

2<sup>o</sup> Le tir s'exécutera à 240<sup>m</sup>.

3<sup>o</sup> La disposition des tireurs sera la même que pour le tir A, avec cette différence que tout le monde tirera sans commandement, en faisant le feu ordinaire (c'est-à-dire non de vitesse) de tirailleurs. On ne devra viser que sur les cibles de la chaîne.

TABLEAU DES RÉSULTATS

COMPAGNIES	Nombre de coups.	Dans les cibles-bustes.		Balles arrivées par hasard dans les cibles figurant la réserve.	Durée du tir.
		Nombre de touchés.	Pour 100		
1 <sup>re</sup> compagnie . . . .					
2 <sup>e</sup> Id. . . . .					
3 <sup>e</sup> Id. . . . .					
4 <sup>e</sup> Id. . . . .					

*Observations générales.*

1<sup>o</sup> L'inspection doit commencer par le tir individuel des soldats, auquel succède le tir individuel des sous-officiers ; puis viennent les tirs de salve.

2<sup>o</sup> Si pendant l'inspection il se produit des ratés, on doit rechercher la cause de chacun d'eux et la mentionner, avec le nombre de ces ratés, sur le compte-rendu du tir.

3<sup>o</sup> Pour l'inspection de tir, les hommes doivent être en tenue de campagne complète.

4<sup>o</sup> Pour les épreuves de tir individuel (I et II) il est permis de faire tirer simultanément sur plusieurs cibles. Mais, en tout cas, chaque coup doit être signalé isolément, en indiquant le point touché.

5<sup>o</sup> Les sous-officiers ne participent pas aux tirs de salve. Mais ceux des simples soldats qui ont déjà été choisis pour exécuter le tir individuel, peuvent néanmoins y prendre part.

6<sup>o</sup> Pour le tir d'inspection de cette année, on devra tenir prêtes 3000 à 4000 cartouches. S'il en reste quelques-unes après les exercices, elles demeureront la propriété du corps.

7<sup>o</sup> Le compte-rendu de l'inspection ne doit jamais manquer d'indiquer dans quelles conditions atmosphériques, etc., le tir a eu lieu.

8<sup>o</sup> Dans le calcul des résultats, les fractions plus fortes que  $\frac{1}{2}$  sont comptées pour un entier ; les autres sont négligées. — Les ricochets sont considérés comme des coups ayant manqué la cible.

9<sup>o</sup> L'officier inspecteur est responsable de l'exactitude des résultats signalés et prend les mesures nécessaires pour l'assurer. Immédiatement après le tir il certifie ces résultats par sa signature. C'est toujours l'exemplaire original du rapport, rédigé sur le terrain de tir même, qui doit être envoyé à Sa Majesté.

A ce modèle de programme nous joindrons celui de l'inspection de tir



d'un régiment de la garde, en 1875. Comme il y fut encore fait usage des anciennes cibles, qui n'ont été modifiées que par le nouveau règlement, paru à l'automne de 1875, nous les décrirons d'abord en quelques mots.

La cible N<sup>o</sup> 1, de 1<sup>m</sup>,80 de hauteur sur 1<sup>m</sup>,20 de large, présente trois bandes verticales d'égale largeur : 0<sup>m</sup>,40 ; celle du milieu blanche, les deux autres, bleues. La bande blanche, qui figure le mannequin, est encore séparée de haut en bas en deux moitiés par une ligne noire de 0<sup>m</sup>,5 de large. Toute balle qui n'a touché que les bandes bleues est dite simplement dans la cible ; celles qui atteignent la zone blanche sont dites dans le mannequin ; et enfin, celles qui viennent frapper la ligne noire sont dites dans la bande.

En outre, autour du centre de la cible sont tracés douze cercles concentriques, distants de 0<sup>m</sup>,5 l'un de l'autre, et numérotés de 1 à 12 (de l'extérieur à l'intérieur). Les anneaux 10 et 11 sont noirs et constituent, avec le cercle 12, qui est blanc, le noir de la cible. En dessus et en dessous de ce noir, les anneaux 4 et 5 sont noircis, de part et d'autre de la ligne médiane, sur une longueur totale de 0<sup>m</sup>,20 et forment ce qu'on appelle les ancres, dont l'objet est de faciliter l'orientation de la ligne de mire sur la surface de la cible.

La cible N<sup>o</sup> 3 (*Kolonnen-scheibe*) est haute de 1<sup>m</sup>,80 et large de 2<sup>m</sup>,40. Elle est blanche ; en son milieu et sur toute sa hauteur est peinte une bande noire verticale de 0<sup>m</sup>,15 de large. Autour du centre sont tracés 12 cercles concentriques, écartés l'un de l'autre de 0<sup>m</sup>,075, et formant, comme dans la cible précédente, un noir (cercle 12, 11, 10) et deux ancres (cercle 4 et 5). Celles-ci ont une longueur de 0<sup>m</sup>,30.

#### PROGRAMME DE L'INSPECTION DE TIR DU RÉGIMENT N<sup>o</sup>..., EN 1875.

##### I. *Tir individuel.*

Epreuve A. — Les 20 meilleurs tireurs de chaque compagnie, au choix du capitaine et sans distinction de classes, tireront à 400<sup>m</sup>, sur la cible N<sup>o</sup> 3. Chaque homme tirera 5 balles, couché, en appuyant l'arme sur un monticule de terre de 0<sup>m</sup>,80 de haut.

Epreuve B. — Les 20 meilleurs tireurs de la compagnie, après les précédents, toujours au choix du capitaine et sans distinction de classes, tireront à 200<sup>m</sup> sur la cible N<sup>o</sup> 1, debout et à bras, 5 balles par homme.

Epreuve C. — 20 tireurs de la 2<sup>e</sup> classe de tir, au choix de l'officier inspecteur, tireront chacun 5 balles à 200<sup>m</sup> sur la cible N<sup>o</sup> 1. Tir debout et avec appui.

Epreuves pour les sous-officiers. — L'officier qui passe l'inspection désignera par compagnie 6 sous-officiers, dont chacun exécutera debout, à bras et en prenant les cartouches dans sa giberne, un feu de vitesse durant une minute sur la cible N<sup>o</sup> 3, à 250<sup>m</sup>. L'arme est apprêtée et la giberne ouverte, avant l'instant où commence le tir. Les coups de chaque tireur sont relevés dès qu'il a cessé le feu.

##### II. *Tir de salve.*

Les meilleurs tireurs de chaque compagnie sont formés en trois pelotons à deux rangs de quinze files chacun. Le premier peloton, (par ordre d'habileté) exécutera l'exercice E, les deux autres l'exercice D. Chaque homme tirera 5 balles, et l'on notera le temps écoulé entre le premier et le dernier coup.

Exercice D. — Le but est formé par 24 cibles à figure, découpées et en pied, représentant une chaîne de tirailleurs debout et placés en ligne à 2<sup>m</sup>,50 d'intervalle. La distance est de 280<sup>m</sup>.

Parallèlement à la ligne des cibles, on creuse une tranchée-abri dans laquelle les hommes des deux pelotons s'établissent, en se couchant et appuyant leur arme sur l'épaule. Ils ouvrent le feu au commandement, l'arme devant être apprêtée à l'avance.

Exercice E. — Le but est constitué par 16 cibles-bustes découpées et représentant une ligne de tirailleurs placés côte à côte, à 2<sup>m</sup> d'intervalle, A 50<sup>m</sup> en arrière sont disposées 3 cibles d'une hauteur égale au tiers seulement des cibles-bustes et figurant les soutiens. La distance de tir est de 240<sup>m</sup>.

Les autres dispositions sont les mêmes que pour l'exercice D, avec cette différence que le feu commence sans commandement. Le tir ne doit être dirigé que sur les cibles représentant les tirailleurs.

Voici le tableau des résultats obtenus :



RÉSULTATS DU TIR D'INSPECTION DU RÉGIMENT N° EN 1875

Numéro de la compagnie	TIR INDIVIDUEL										TIR DE SALVE										
	ÉPREUVE A			ÉPREUVE B			ÉPREUVE C				ÉPREUVES POUR LES SOUS-OFFICIERS			EXERCICE D			EXERCICE E				
	NOMBRE		Pour 100 de touches	NOMBRE DE BALLE			NOMBRE DE BALLE				Moyenne des coups par tireur	Total des touches	Moyenne des touches par tireur	Nombre de coups	Touches dans les figures	Pour 100 dans les figures	Durée du tir	Touches	Pour 100	Balles arrivées par hasard dans les réserves	Durée du tir
	Total des touches	Total des points		Moyenne des points par coup	Dans le noir	Dans le manequin	Hors la cible	Dans la cible	Hors la cible	Total des coups											
1	85	491	5	85	9	53	37	10	3	60	10	37	6	300	78	26	1'15"	31	21	26	1'20"
2	80	363	4	80	7	42	46	12	40	63	11	24	4	300	56	19	1'15"	21	14	28	1'15"
3	88	437	4	88	5	50	38	12	3	59	10	43	7	300	64	21	1'10"	43	9	16	1'30"
4	93	572	6	93	12	47	44	12	9	61	10	37	6	300	86	29	1'40"	36	24	13	1'25"
5	86	466	5	86	8	43	46	11	4	58	10	44	7	300	70	23	1'40"	31	21	29	2'40"
6	94	516	5	94	10	51	37	12	2	63	11	38	6	300	63	21	1'40"	24	16	12	1'20"
7	82	325	3	82	9	49	44	10	2	59	10	40	7	300	67	22	1'3"	30	20	32	1'10"
8	94	552	6	94	10	53	34	13	2	59	10	36	6	300	63	21	1'30"	30	20	6	1'20"
9	94	548	5	94	7	54	40	6	2	59	10	39	7	300	71	24	1'30"	51	34	10	1'5"
10	91	543	5	91	12	58	31	11	7	69	12	38	6	300	52	17	1'20"	33	22	3	1'15"
11	89	516	5	89	9	51	43	6	1	60	10	42	7	300	42	14	1'10"	24	16	17	1'20"
12	85	469	5	85	5	41	49	10	7	56	9	32	5	300	84	25	1'40"	29	19	11	1'15"
<b>Totaux</b>	<b>4061</b>	<b>5801</b>	<b>58</b>	<b>4061</b>	<b>103</b>	<b>592</b>	<b>483</b>	<b>125</b>	<b>57</b>	<b>726</b>	<b>123</b>	<b>450</b>	<b>74</b>	<b>3600</b>	<b>796</b>	<b>265</b>	<b>—</b>	<b>353</b>	<b>263</b>	<b>203</b>	<b>—</b>

*Les meilleurs résultats sont soulignés 2 fois — Les plus mauvais résultats sont soulignés 4 fois —*

Nous terminons cette étude sur le tir de l'infanterie allemande par la reproduction en français d'un intéressant article, des « *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, » cahier d'août et septembre 1877.

« Depuis des années, dit l'éminent Recueil prussien, l'armée travaille avec ardeur à la fixation de principes de tactique du feu basée non-seulement sur les expériences de la dernière guerre et sur les résultats acquis par spéculation scientifique, mais aussi et surtout sur l'utilisation et les propriétés de notre nouvelle arme qui se trouve maintenant depuis près de trois ans dans les mains de l'armée. Bon nombre de brochures, de recueils militaires, d'ordres de commandants de troupes, de rapports faits dans les assemblées d'officiers ont eu pour but cette partie importante de notre préparation à la guerre ; des instructions adressées aux sous-officiers et à la troupe sur l'emploi de l'arme à feu dans le combat sont répandues un peu partout. Cependant on n'est pas encore arrivé à une solution même préliminaire des questions en jeu. La nouvelle Instruction de tir de l'automne 1875, elle aussi, n'y est pas arrivée quoique dans sa seconde partie (derniers suppléments) elle contienne des indications et des données complètement nouvelles et d'une grande importance sur l'emploi du fusil. Ces indications correspondent aux vues sur la tactique du feu à adopter maintenant, vues qui dominent depuis quelques années à l'école de tir.

Dans l'école de tir militaire, l'armée possède une institution qui non seulement forme des tireurs et des instructeurs de tir habiles, met à l'épreuve la valeur d'un modèle de fusil nouveau, mais qui, grâce à un personnel et à un matériel importants, grâce aussi à l'argent, au temps, aux forces, au terrain dont elle dispose, est en état d'établir sur les observations théoriques et pratiques le degré d'efficacité de l'arme introduite.

L'école de tir en travaillant avec un zèle infatigable, usant de moyens théoriques ingénieux et d'expériences habilement conçues, à la suite de calculs de probabilités et de moyennes, est arrivée à des axiomes fondés sur l'expérience. Allant plus loin, elle a posé de nouveaux principes qu'elle voudrait voir, dans l'avenir, servir de base à la tactique du feu.

Cependant, il ne faut pas oublier que le travail de l'école de tir, malgré des expériences pratiques très nombreuses, ne reste encore qu'un travail de recherches essentiellement théorique et *doctrinaire*.

L'armée prend connaissance des résultats de chaque expérience soit pratique, soit théorique, avec reconnaissance et avec une estime complète de leur importance, mais, obéissant à un sentiment bien naturel, il lui répugne de sacrifier sans autre une pratique suivie, quoique susceptible d'amélioration, aux exigences de nouvelles doctrines qui, tout infaillibles qu'elles puissent être sur leur propre domaine, pourraient se heurter, dans d'autres sphères, contre une expérience non moins juste.

Or, il arriva que, lors de la publication susmentionnée de la nouvelle instruction de tir en automne 1875, la première partie qui traitait du perfectionnement du tir (*Ausbildung*) fut acceptée avec pleine confiance et mise à exécution aussi consciencieusement que possible, mais que les données sur l'emploi tactique du fusil dans le combat, qui provenaient évidemment de l'école militaire de tir, ne parvinrent pas à être appliquées. A tort ou à raison, on sentait que dans ce cas on avait empiété sur un domaine où l'armée avait aussi son mot à dire, domaine qui pouvait bien être soumis à un règlement d'exercice et à des ordonnances sur les manœuvres de grands corps de troupes (livre vert), mais pas à une instruction de tir.

On n'arriva même que dans une faible mesure à l'adoption théorique

et à la préparation des idées nouvelles. Quoiqu'on eût recommandé aux officiers l'étude de l'Instruction, en général on resta froid devant son contenu. Le motif en est que, soit en considération du caractère nécessairement abrégé d'une Instruction de tir dont on fait un usage constant, soit en considération de la conservation du secret des expériences et des résultats nouvellement acquis, cette Instruction ne communiqua qu'une partie de ces derniers, ce qui ne suffisait pas à la faire comprendre en entier. Plusieurs lecteurs ne parvinrent pas à pénétrer la signification des tableaux et des axiomes basés sur l'expérience contenus dans les suppléments, d'autres ne purent pas être persuadés par leur contenu qu'ils avaient à moitié compris.

Un nouvel ouvrage, écrit avec profondeur et connaissance de cause, est maintenant à la portée de l'armée et sert dans une grande mesure à la compréhension des principes et des vues contenues dans l'Instruction de tir.

Toutefois, ainsi qu'on l'a déjà dit, on n'arrive à comprendre entièrement ce sujet difficile qu'après maintes difficultés que seul le lecteur capable et instruit peut vaincre au prix d'une étude fatigante ; et même chez ce lecteur-là peuvent se glisser des malentendus ainsi que des omissions de tel ou tel point peut-être très important. Enfin, l'ouvrage dont il s'agit, malgré les excellentes représentations graphiques qui y sont jointes, ne peut pas donner une idée immédiate de maintes ordonnances excellentes et importantes, surtout des intéressants enseignements de l'école de tir.

L'ancienne pratique qui règne dans l'armée et qui consiste, lors de l'introduction de nouveautés importantes, à ne pas s'en tenir à des instructions imprimées mais à faire venir pour l'instruction directe les chefs de troupes sur des points de réunion fixés, a été également indiquée ici. Un tel appel d'officiers (même de sous-officiers) à l'école de tir a eu lieu déjà depuis des années et depuis l'introduction du nouveau modèle de fusil dans une mesure encore plus grande qu'auparavant. Ainsi, dans chaque régiment, il y a un officier qui a acquis à l'école de tir une instruction spéciale et solide. Aussi longtemps qu'il s'agissait de faire dominer le point de vue technique de l'instruction de tir, comme autrefois lorsque nous avions à porter à un état plus avancé qu'auparavant notre habileté au tir ou, comme il y a deux ou trois ans, lorsque l'introduction du nouveau modèle rendait surtout nécessaire l'instruction sur la construction et le maniement de celui-ci, il suffisait alors que des officiers subalternes (lieutenants) reçussent cette mission et qu'ils la propageassent dans la troupe par la voie des sous-officiers. Par l'extension continue de ce genre de commandement d'instruction, dont la durée pourrait en revanche être diminuée, on arriverait en quelques années à avoir la plupart des compagnies aux mains de chefs experts dans la spécialité du tir, ce qui serait d'un grand profit pour les progrès de cette branche de l'instruction militaire qui dépend essentiellement des chefs de compagnies.

Bien qu'un tel état fût très favorable, le besoin ne s'en fait pourtant pas sentir. Grâce à ces commandements d'enseignement, grâce à l'excellente méthode de notre instruction de tir, grâce aussi aux efforts consciencieux des troupes, notre instruction technique du tir est arrivée à un point qu'il n'est pas nécessaire de dépasser. Au contraire, il s'agit maintenant de la propagation des propriétés supérieures de notre nouvelle arme et des vues que l'école de tir a adoptées sur cette base et sur un grand nombre d'observations *a priori*, concernant la nouvelle tactique du feu. Les officiers appelés jusqu'à présent avaient, grâce à l'instruction excellente et variée reçue à l'école de tir, reporté cette connais-

sance dans l'armée, sans cependant contribuer beaucoup à sa propagation. Le motif en est que ces jeunes officiers n'avaient pas l'autorité nécessaire pour instruire d'autres officiers ; qu'en outre, les officiers supérieurs compétents considéraient avec une certaine défiance, ou tout au moins avec peu de considération, les leçons de théorie données par ces jeunes officiers et que, enfin, ceux-ci manquaient du cercle d'activité nécessaire pour l'introduction et l'essai des principes qu'on leur avait enseignés.

En haut lieu, on reconnaît maintenant qu'il faut de préférence charger de cette mission des officiers d'un grade supérieur. En vertu de leur longue expérience pratique, ceux-ci sont mieux en état de s'approprier, en y mettant du leur, les nouveaux enseignements de l'école de tir, de propager ceux-ci avec une plus grande chance d'être écoutés par les officiers de l'armée ; enfin, ils ont ou auront, dans un avenir peu éloigné, à leur disposition un cercle d'activité qui leur permettra de travailler pratiquement les nouveaux principes et de mettre leur utilité à l'épreuve.

En confiant cette mission à des commandants de régiment on aurait atteint d'une manière efficace et à plusieurs points de vue le but proposé ; cependant, il ne faut pas perdre de vue les inconvénients qu'il y aurait à tirer ces officiers d'un cercle d'activité tout aussi important que celui où on les aurait placés. Cet inconvénient, au contraire, se rencontre moins pour les officiers d'état-major qui ont à leur tour les capacités désirables.

Elle peut donc être considérée comme heureuse la mesure qui consiste à appeler dès maintenant deux officiers d'état-major de chaque corps d'armée à un cours d'information de 4 semaines à partir du premier juillet à l'école militaire de tir à Spandau. Cette réunion de 36 officiers âgés et expérimentés, l'échange mutuel de connaissances sérieuses éclaircira plus d'une idée sur la nouvelle Instruction et donnera naissance à maint nouveau point de vue. De retour parmi leurs troupes, les officiers d'état-major en question, conformément aux dispositions prises par le ministère de la guerre, dirigeront les subdivisions de tireurs auxquelles on accordera un supplément considérable de munitions.

Dans les mois d'hiver se tiendront, autant qu'on peut le prévoir, des conférences organisées et présidées par les officiers supérieurs et devant un cercle d'officiers aussi étendu que possible. Ces conférences, en partie fondées sur des prévisions, éclairciront le contenu de cet ouvrage, s'occuperont aussi bien de la connaissance des propriétés de notre fusil, qui est à la base de toute délibération ultérieure, que de répandre les principes de l'école de tir sur l'emploi le plus convenable de cette nouvelle arme.

L'importance que l'on attache en haut lieu aux nouvelles questions, ainsi que le prouve suffisamment l'établissement de ce nouveau cours d'information, produira son effet jusqu'à l'officier subalterne le plus jeune, donnera un intérêt général aux conférences prévues.

Aussitôt que cette connaissance se sera répandue, l'armée aura alors pour tâche de soumettre à la critique pratique les résultats des recherches faites par l'école militaire de tir, de les essayer, de les adapter aux exigences de la pratique et de les accommoder aux idées fondées sur les expériences faites en paix et en guerre. Des rapports exprimant l'opinion des troupes, établis depuis le bas de l'échelle en haut, et transmis par la voie du service au ministre de la guerre, et par celui-ci à l'école militaire de tir, seront le meilleur moyen d'arriver au but.

Ce travail complémentaire de l'armée servirait de régularisateur aux exigences formulées par l'école de tir en ce qui concerne la nouvelle



tactique du feu ; le travail de fermentation, dans lequel nous nous trouvons au sujet de cette tactique malgré les résultats en apparence concluants acquis par l'école de tir, serait bien près de prendre fin. Les principes concernant l'emploi de notre arme dans le combat une fois fixés, alors le *génie* de l'infanterie — pour se servir d'une expression qui n'est pas nouvelle, mais qu'on ne peut remplacer — trouvera bientôt la forme tactique exacte pour le combat, forme que nous cherchons encore malgré de nouveaux règlements.

Berlin, juillet 1877. »

### CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Le Chef de la section administrative, par circulaire du 18 octobre 1877 complétant celle du 2 décembre 1876, fait savoir que la remise à neuf des revolvers doit être marquée par la lettre *A* plus en chiffre l'année ; le tout sur le pan de dessous du canon. Ainsi faisant, la marque sera couverte par l'axe du cylindre et ne pourra être confondue avec celle du numéro du revolver. A cette occasion la circulaire du 16 novembre 1876 est confirmée.

— La votation populaire qui a eu lieu le 21 octobre sur la taxe d'exemption militaire a donné les résultats suivants :

	<i>Oui.</i>	<i>Non.</i>
Zurich . . . . .	38,032	13,951
Berne . . . . .	21,501	23,052
Lucerne . . . . .	6,031	12,004
Uri . . . . .	208	2,982
Schwyz . . . . .	2,086	3,754
Obwalden . . . . .	286	1,725
Nidwalden . . . . .	221	1,595
Glaris . . . . .	3,691	1,397
Zoug . . . . .	932	1,778
Fribourg . . . . .	3,190	14,956
Soleure . . . . .	5,760	4,052
Bâle-Ville . . . . .	4,117	1,985
Bâle-Campagne . . . . .	5,111	1,823
Schaffhouse . . . . .	4,780	1,589
Appenzell Rh.-Ext. . . . .	5,157	5,221
Appenzell Rh.-Int. . . . .	273	2,106
St-Gall . . . . .	13,009	22,728
Grisons . . . . .	6,421	6,809
Argovie . . . . .	22,341	11,771
Thurgovie . . . . .	10,714	5,351
Tessin . . . . .	1,774	9,523
Vaud . . . . .	6,570	10,874
Valais (manquent à com. sur 165).	2,023	9,536
Neuchâtel . . . . .	4,243	3,554
Genève . . . . .	881	6,287
	169,352	180,403

— M. le colonel Schnyder ancien médecin en chef démissionnaire, a été remplacé dans la commission des pensions de retraite par M. le docteur Kocher, à Berne.

— A la suite de l'école des officiers sanitaires qui vient d'avoir lieu à Genève, les promotions suivantes ont été faites :

Personnel médical. — Sont nommés premiers lieutenants : MM. Caglioni, Marc, à Ascona ; Raymond, Ernest, à Ste-Croix ; Cart, Alfred, à Morges ; Crevoisier, Léonce, à Porrentruy ; Rémy, Félix, à Bulle ; Binet-de-Stoutz, John, à Genève ; Hegner, Conrad, à Zurich ; Pilicier, Henri, à Genève ; Morin, Fritz, à Yverdon ; Wälchli, Gustave, à Berne ; Amsler, Gérold, à Wildegg ; Fleurer, Gottlieb, à Berne ; Lachenal, Gustave, à Genève ; Kung, Jean-Paul, à Zoug ; Hasler, Max, à Meilen ; Fankhauser, Fritz, à Berne ; Ott, Guillaume, à Berne ; Frickart, Emile, à Zofingue ; Pedrazzini, Pierre, à Bellinzone ; Müller, Roman, à Wohlen ; De la Harpe, Eugène, à Lausanne.